



Rabobank

Fiche d'information Système de garantie des dépôts (SGD)

Informations de base relatives à la protection des avoirs	
La protection des avoirs détenus auprès de la Coöperatieve Rabobank U.A. est assurée par:	Le système légal néerlandais de garantie des dépôts, exécuté par De Nederlandsche Bank N.V. (DNB) ¹
Plafond de la protection:	100 000 € par titulaire de compte et par banque ² Votre banque (Rabobank) utilise ou a utilisé les dénominations commerciales suivantes: Rabobank; Roparco; RaboDirect; Rabobank.be; Rabobank Nederland; Rabobank International (y compris les filiales dans l'Union européenne). En outre, toutes les banques Rabobank locales ont leur propre appellation – cf. liste, disponible <ul style="list-style-type: none">• en anglais sur: https://www.rabobank.com/en/images/list-of-trade-names-of-rabobank-and-local-rabobanks.pdf,• en néerlandais sur: https://www.rabobank.com/nl/images/lijs-met-handelsnamen-rabobank-en-lokale-banken-nl.pdf.
Si vous avez plusieurs comptes dans la même banque:	Tous vos avoirs détenus auprès de la même banque sont agrégés et le total est plafonné à 100 000 € ²
Si vous détenez un compte commun avec une ou plusieurs autres personnes:	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque titulaire de compte séparément ³
Délai de remboursement en cas de défaillance de la banque:	10 jours ouvrables ⁴
Devise de remboursement:	Euro

Correspondant:	<p>De Nederlandsche Bank N.V. Postbus 98 1000 AB Amsterdam</p> <p>Adresse d'accueil: Westeinde 1 1017 ZN Amsterdam</p> <p>Téléphone (accessible les jours ouvrables de 9h00 à 17h00): depuis les Pays-Bas: 0800-0201068 depuis l'étranger: + 31 20 524 91 11</p> <p>E-mail: info@dnb.nl</p>
Pour de plus amples informations	http://www.dnb.nl en néerlandais sous la rubrique 'Depositogarantiestelsel', ou référez-vous à la section anglaise, et cherchez 'Deposit Guarantee Scheme'

Autres informations importantes

En général, tous les titulaires de compte, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont couverts par le système de garantie des dépôts. Certains avoirs font l'objet d'exceptions. Celles-ci sont mentionnées sur le site Internet du système de garantie des dépôts compétent: www.dnb.nl. Votre banque vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont garantis ou non. Si un compte est garanti, la banque le confirmera également périodiquement sur le relevé de compte.

¹ Vos avoirs sont garantis par le système légal néerlandais de garantie des dépôts. En cas de faillite de votre banque, vos avoirs seront remboursés jusqu'à concurrence de 100 000 €.

² Limite générale de la protection:
Si un avoir est indisponible pour le titulaire de compte parce qu'une banque n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les titulaires de compte sont remboursés par le système néerlandais de garantie des dépôts. Le remboursement est plafonné à 100 000 € par banque. Cela signifie que tous les avoirs détenus auprès d'une même banque sont additionnés afin de déterminer le montant garanti. Si, par exemple, un titulaire de compte détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90 000 € et un compte courant dont le solde s'élève à 20 000 €, son remboursement sera limité à 100 000 €.

Cette méthode sera aussi appliquée lorsqu'une banque opère sous plusieurs dénominations commerciales. La Coöperatieve Rabobank U.A. opère également sous les dénominations Rabobank, Roparco, RaboDirect, Rabobank.be, Rabobank Nederland, Rabobank International (y compris les filiales dans l'Union européenne); en outre, les banques Rabobank locales (qui font partie de la Coöperatieve Rabobank U.A.) ont leur propre appellation – cf. liste des dénominations des banques locales: <https://www.rabobank.com/nl/images/lijst-met-handelsnamen-rabobank-en-lokale-banken-nl.pdf> ou <https://www.rabobank.com/en/images/list-of-trade-names-of-rabobank-and-local-rabobanks.pdf>. Par conséquent, l'ensemble des avoirs détenus sous ces dénominations commerciales bénéficie d'une couverture maximale de 100 000 €.

³ Limite de protection des comptes communs:

En cas de comptes communs, le plafond de 100 000 € s'applique à chaque titulaire de compte séparément.

Si, au moment de la faillite de votre banque, vous détenez un avoir qui est directement lié à l'achat ou à la vente d'une habitation propre privée, cet avoir sera assuré, à titre complémentaire, par le système de garantie des dépôts pour une période de trois mois à compter du versement de l'avoir, jusqu'à concurrence de 500 000 €. Pour en savoir plus: <http://www.dnb.nl> sous la rubrique 'Depositogarantiestelsel' ou 'Deposit Guarantee Scheme'.

⁴ Remboursement:

Le système de garantie des dépôts compétent est le système légal néerlandais de garantie des dépôts, exécuté par De Nederlandsche Bank N.V. (DNB); Postbus 98, 1000 AB Amsterdam; adresse d'accueil: Westeinde 1, 1017 ZN Amsterdam; téléphone (accessible les jours ouvrables de 9h00 à 17h00): depuis les Pays-Bas: 0800-0201068, depuis l'étranger: + 31 20 524 91 11; e-mail: info@dnb.nl; site internet: www.dnb.nl sous la rubrique « Depositogarantiestelsel ». Il remboursera vos avoirs (jusqu'à 100 000 €) dans un délai maximal de 10 (dix) jours ouvrables. Si vous n'avez pas été remboursé(e) dans ce délai, veuillez prendre contact avec le système de garantie des dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité.

Le délai de remboursement sera progressivement ramené à 7 (sept) jours ouvrables. Pendant ce délai transitoire, De Nederlandsche Bank (DNB) peut sur demande vous octroyer un montant approprié afin de pouvoir subvenir à vos besoins.

Pour en savoir plus: <http://www.dnb.nl> sous la rubrique 'Depositogarantiestelsel' ou 'Deposit Guarantee Scheme'.